



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

**SLOW**

ID : 074-217400761-20230117-2023\_01D-DE

### Nombre de conseillers :

En exercice **18**  
Présents **15**  
Votants **16**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 6 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Olivier COUET, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Stéphane GREVE, Aurore MOSSIERE

**23/01**

Pouvoirs : Sylvie AUROY à Jean BARDET

Absents : Valérie STEFANUTTI, Marlène CHAFFARD

Secrétaire de séance : Brigitte BARRET

Objet :

### Décision modificative n°2 pour le Budget Auberge

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire rapporteur, informe les membres du conseil municipal qu'il convient de voter des crédits au chapitre 041 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2184 : Mobilier		9 510.00 €
<b>TOTAL D 041 Opérations patrimoniales</b>		<b>9 510.00 €</b>
R 238 : Avances commandes immo. Corpo.		9 510.00 €
<b>TOTAL R 041 Opérations patrimoniales</b>		<b>9 510.00 €</b>

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette modification.

Le secrétaire de séance  
Brigitte BARRET

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Yves GUILLOTTE

Délibération devenue exécutoire compte tenu de  
la télétransmission en Préfecture le  
et de la publication le  
Le Maire,